



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/CONF.178/3  
11 décembre 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1995  
POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS  
AUX ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

RAPPORT DE LA CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES DE 1995  
POUR LES ANNONCES DE CONTRIBUTIONS AUX ACTIVITÉS  
DE DÉVELOPPEMENT

### A. Ouverture et durée de la Conférence

1. Par sa résolution 45/215 du 21 décembre 1990, l'Assemblée générale a décidé, entre autres, que l'adoption et la signature de l'Acte final de la Conférence seraient remplacées par l'adoption d'un rapport de procédure.
2. La Conférence s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies les 1er et 2 novembre 1995.
3. Elle a été ouverte par le Secrétaire général.

### B. Participation

4. Ont participé à la Conférence les représentants des gouvernements des États ci-après :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Bulgarie, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Équateur, Érythrée, Espagne, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Ghana, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Irlande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Malawi, Maldives, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République de Corée, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, République tchèque,

République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Samoa, Sénégal, Seychelles, Singapour, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

5. Ont également participé à la Conférence les représentants des organismes et organes des Nations Unies ci-après :

Office des Nations Unies à Vienne, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour la population, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, Département des services d'appui et de gestion pour le développement, Département de la coordination des politiques et du développement durable, commissions régionales (bureau de New York).

#### C. Élection du bureau

6. Le 1er novembre, la Conférence a élu par acclamation le bureau suivant :

Président : Ricardo Castaneda-Cornejo (El Salvador)

Vice-Présidents : Juli Minoves-Triquell (Andorre)  
András Lakatos (Hongrie)

#### D. Documentation

7. La Conférence était saisie des documents suivants :

a) Note du Secrétariat sur les activités opérationnelles pour le développement dans le cadre du système des Nations Unies (A/CONF.178/1);

b) Note du Secrétaire général sur l'état, au 30 juin 1995, des contributions annoncées ou versées lors de la Conférence des Nations Unies de 1994 pour les annonces de contributions aux activités de développement (A/CONF.173/2);

c) Conférence des Nations Unies de 1995 pour les annonces de contributions aux activités de développement : informations générales sur les programmes et les fonds.

#### E. Annonces de contributions

8. La Conférence a pris note des contributions annoncées par un certain nombre de gouvernements à un ou plusieurs des programmes ou fonds; elle a pris note également du fait que plusieurs gouvernements n'étaient pas en mesure d'annoncer le montant de leurs contributions, mais se proposaient de le faire connaître au Secrétaire général dès qu'ils le pourraient après la clôture de la Conférence.